



COUGARS DE SAINT-BRUNO

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

La relation qu'entretient l'entraîneur avec l'athlète est privilégiée. Les entraîneurs jouent un rôle déterminant dans le développement personnel et athlétique de leurs joueurs. En conséquence, l'Association de Basketball de Saint-Bruno (ABSB) s'attend à ce que les entraîneurs fassent ressortir les aspects positifs fondamentaux du sport auprès des jeunes. Les entraîneurs sont responsables tant de leur comportement que de celui de leurs joueurs. Ainsi, ils doivent formellement s'engager afin de :

1. Choisir de prioriser le bien-être physique et émotionnel de leurs joueurs bien avant le désir de gagner ;
2. Ne jamais permettre à un joueur blessé de jouer avant que sa guérison ne soit jugée satisfaisante ;
3. Donner la priorité à l'éducation (développement des qualités physiques, intellectuelles et morales) de leurs joueurs ;
4. Respecter tous les joueurs durant les interactions avec eux en considérant les différents développements physiques et émotionnels de chacun des joueurs, selon les groupes d'âge ;
5. S'assurer d'offrir un environnement de jeu sécuritaire pour leurs joueurs ;
6. Planifier des pratiques intéressantes et motivantes pour aider les joueurs à s'améliorer collectivement et individuellement ;
7. Agir de façon à servir de modèle en démontrant un bon esprit sportif et en respectant tous les joueurs, les arbitres, les spectateurs et les autres participants ;
8. Exiger que leurs joueurs évoluent dans un environnement sportif exempt de drogue, d'alcool et de tabac, et de faire de leur mieux pour ne pas en faire usage dans le cadre de leurs fonctions d'entraîneurs, pour n'importe quel événement sportif ;
9. Dénoncer toute forme de discrimination faite aux joueurs, peu importe leur sexe, leur race, leur lieu d'origine, leur talent athlétique, leur religion, la couleur de leur peau, leur grandeur ou leur poids ;
10. S'assurer de fournir les efforts nécessaires pour être formés officiellement en faisant minimalement la formation **PNCE Apprendre à s'entraîner** (ancien niveau 1) offerte par Basketball ;
11. Faire en leur possible pour s'assurer de connaître les règles du jeu de basketball et de les enseigner à leurs joueurs ;
12. Promettre de revoir et de pratiquer les principes de premiers soins et le protocole après une **commotion cérébrale** afin de prodiguer les soins nécessaires aux joueurs blessés ;
13. Agir de façon à servir de modèle en acceptant la victoire avec modestie (éviter de ridiculiser l'adversaire) et la défaite avec dignité (reconnaître l'effort fourni par l'adversaire) ;
14. Refuser de tricher pour gagner ;
15. Demander à l'association de parler en leur nom si des problèmes surviennent avec Basketball Québec ou d'autres associations, ligues ou circuits ;
16. Conserver leur calme et la maîtrise de leurs émotions s'ils sont confrontés à des conflits ou à des discussions enflammées, tant sur le terrain qu'à l'extérieur ;
17. Suivre la formation gratuite sur la **règle de deux** ;
18. Appliquer la **règle de deux** pour s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables ;
19. Informer dans les plus brefs délais l'ombudsman de l'ABSB (ombudsman@absb.ca) de tout conflit non réglé ou qui pourrait dégénérer en lien avec le code d'éthique du joueur, du parent, ou d'un entraîneur ;
20. Se soumettre au processus de vérification des antécédents, tel que cela est exigé par l'ABSB, la ville de Saint-Bruno-de-Montarville et Basketball Québec ;
21. Reconnaître le droit des joueurs ou des parents de dénoncer tous comportements : **JE DÉNONCE** .